



PUBLICITÉ 21 - 12

PUBLICITE
relative à une demande d'autorisation d'exploiter
au titre du
CONTRÔLE DES STRUCTURES des EXPLOITATIONS AGRICOLES
conformément aux articles L331-3, D.331-4-1 et R.331-4 du
code rural et de la pêche maritime

Le Préfet de la région Ile-de-France a été saisi d'une demande d'autorisation d'exploiter, dans le cadre de la procédure prévue à l'article L331-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Liste des parcelles objet de la demande d'autorisation d'exploiter n° 21-11

Date de la demande complète : 31/03/2021

Nom du demandeur et objectifs : M. LEFEVRE Frédéric, gérant de l'EARL DE COIGNAMPUITS dont le siège social se situe à COURDIMANCHE SUR ESSONNE 91720 - souhaite reprendre des terres exploitées par l'EARL D'ANNEMONT, gérée par M. MERCIER Jacques, dont le siège social se situe à ERCEVILLE 45480

La demande porte sur une surface de 25 ha 67 a 12 ca : voir au verso la répartition des parcelles

Les personnes intéressées sont invitées à déposer une candidature concurrente à cette demande auprès de la DDT de l'Essonne après publication pendant un mois de la présente publicité. Celle-ci sera examinée dans les conditions prévues par la réglementation.

Les demandes d'autorisation d'exploiter doivent être déposées auprès de la DDT du département de l'Essonne
Le formulaire de demande d'autorisation d'exploiter est téléchargeable sur le site internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France (DRIAAP)
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/La-procedure-de-contrôle-des>

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme LEYSSENOT Anne (01 60 76 33 70) à la DDT de l'Essonne et/ou par messagerie à l'adresse suivante : ddt-sea@essonne.gouv.fr ou anne.leyssenot@essonne.gouv.fr

Annexe 1 : liste des parcelles, objet de la demande d'autorisation d'exploiter concernant l'EARL DE COGNAMPUITS

Commune	Réf. Cadas- trales	Surface en ha	Propriétaires
Courdimanche-sur-Essonne	X39	2,3600	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	X60	2,8010	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	X76	9,8178	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	Y2	0,2165	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	Y146	0,2804	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	Y151	1,4422	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	Y247	0,2437	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	Y249	0,1024	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	Y251	0,3051	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	Y292	0,4625	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	Y392	2,2426	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	Z0005	3,4824	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)
Courdimanche-sur-Essonne	Z0028	1,9146	GFA de l'Essonne (Mme Mercier)